



Syndicat
cftc



Fédération Enseignement & Formation
enseignementetformation@cftc.fr

Tour Essor
14 rue Scandicci
93500 Pantin

Lettre @Formation

Public : Référent harcèlement sexuel désigné par son CSE et membres des CSE

Pour transmission par chaque Responsable Snec et Snepl-CFTC aux Adhérents Snec-Snepl-CFTC référent harcèlement sexuel désigné par son CSE et membres des CSE.

Pour information aux Conseillers nationaux du Snec-CFTC et aux responsables du Snepl-CFTC.

La Fédération « Enseignement et Formation » vous informe

Référent harcèlement sexuel du CSE (Missions du SSCT du CSE)



📍 **Lieu :** Snec-CFTC – Tour « ESSOR » - 14 rue Scandicci – 93500 PANTIN
Plan d'accès : [ICI](#)

📅 **Dates et horaires :**

- ✓ le mercredi 26 juin 2024 de 11h à 18h (accueil à partir de 10h30).
- ✓ le jeudi 27 juin 2024 de 9h à 16h00.

🎯 **Objectifs :**

- ✓ Connaître les moyens et les missions du référent sexuel désigné par le CSE.
- ✓ S'approprier le cadre réglementaire du harcèlement sexuel et des agissements sexistes en entreprise.
- ✓ Comment reconnaître les signes ou les situations de harcèlement sexuel ?
- ✓ Quelles actions à mettre en place afin de prévenir et lutter contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ?
- ✓ Comment recueillir les signalements et agir de manière adaptée ?
- ✓ Comment informer et accompagner les victimes et les témoins ?

📌 **Prérequis souhaitables :**

- ✓ Connaître le fonctionnement d'un CSE.
- ✓ Connaître les missions et les moyens du CSE, notamment sur les sujets SSCT (Santé, sécurité et condition de travail).

Pédagogie :

La formation intègre des temps d'échange, de transmission de connaissances et de mise en situation (questionnaires, cas pratiques, ...).

Document d'autorisation d'absence à remettre avant le 26 mai 2024, à votre chef d'Établissement :

- ✓ Document pour les salariés de droit privé (Snec et Snepl) : [ICI](#)
- ✓ Document pour les enseignants du 1^{er} degré (Snec) : [ICI](#)
- ✓ Document pour les enseignants du 2nd degré (Snec) : [ICI](#)

Formulaire d'inscription en ligne à compléter avant le 17 juin 2024 : [ICI](#)

Participation limitée à 10 personnes



Cette inscription en ligne vous engage à participer. Pour le bon fonctionnement, merci de respecter votre engagement et de nous prévenir en cas d'imprévu. La Fédération met en place des moyens financiers et humains pour organiser les formations.

**Le Code du Travail prévoit la prise en charge des frais de formation des élus titulaires et suppléants au CSE. Formulaire de prise en charge : [ICI](#)
Pour les adhérents et nouveaux adhérents les frais seront pris en charge.**

Document de demande de remboursement des frais engagés et annexes : [ICI](#)

! Ne pas oublier de joindre les justificatifs originaux et un RIB à votre demande dans les 15 jours qui suivent la formation.

Dépliant « Le départ en formation syndicale » : [ICI](#)

Attention ! Condition obligatoire : Être à jour de la cotisation syndicale 2024

Pour nous contacter :

Par téléphone : 01 84 74 14 00

Par mail : responsable-formation@cftc.fef.fr

Par courrier : Fédération Enseignement et Formation - Tour ESSOR 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.